

Accessibilité des festivals pour les personnes handicapées : Comprendre les freins pour activer les leviers?

Une analyse ASPH de Christine Bourdeauducq
Novembre 2016



Association Socialiste de la Personne Handicapée
www.asph.be

Christine Bourdeauducq
Tél. 02/515 06 07
Christine.bourdeauducq@solidaris.be

Introduction

En Belgique, quelques festivals ou spectacles de plein air ont intégré la dimension de l'accessibilité comme levier culturel¹. Certains d'entre eux ont donc pu bénéficier des aides techniques, financières qui existent. Pour d'autres organisateurs, un festival accessible est une philosophie de vie collective, une démarche citoyenne. Ces derniers ont intégré l'accessibilité dès les prémices de leur organisation sans se soucier de savoir ce qu'il existait pour faciliter, augmenter le niveau d'accessibilité mais surtout le faire connaître au plus grand nombre.

Aujourd'hui, très peu de festivals sont rendus accessibles ou ne le font pas savoir. Quels sont les freins de cette accessibilité ?

Cette analyse vous présente les outils qui existent mais aussi les pistes de réflexion que l'ASPH souhaite mettre en débat avec le monde politique et/ou culturel.

Festival full accessible

Dans le domaine du handicap, bon nombre d'activités adaptées sont proposées aux personnes handicapées. Or, depuis 2003, année européenne consacrée à la personne handicapée puis lors de la signature de la convention ONU ratifiée par l'état belge en 2009, les personnes handicapées investissent le monde culturel au même titre que Monsieur et Madame tout le monde.

Se rendre à un festival de musique lorsque l'on est une personne handicapée n'est pas chose aisée. Bon nombre d'obstacles doivent être anticipés avant d'acheter son billet si la personne veut passer un agréable moment. Avant toute chose, la personne handicapée doit avoir la garantie qu'une accessibilité optimale est mise en œuvre par les organisateurs.

Quant à l'accessibilité du contenu, elle reste encore trop aléatoire.

A ce titre, nous avons voulu interpeller les festivals en Fédération Wallonie Bruxelles afin de connaître les freins à cette accessibilité

Les premiers éléments qui en ressortent sont :

- Un budget conséquent pour la mise en œuvre de cette accessibilité ;
- Réduction des subsides publics dans le domaine culturel d'année en année ;
- Lorsque l'accessibilité a été mise en œuvre, il n'y a aucune garantie que le public viendra en nombre ;
- Pour les personnes sourdes : difficultés techniques de mettre en œuvre une qualité sonore suffisante et correcte lors de l'usage d'une boucle d'induction ;
- Difficulté de convaincre les artistes mais surtout les productions/impresarios à faire traduire un concert en langue des signes ;
- Quand bien même on a le choix d'artistes potentiels, quels seront les concerts/chansons qui seront traduits ? La traduction a un certain coût et demande une préparation conséquente pour l'interprète ;
- Depuis 2016, certains subsides obligent de rendre accessible, de faire appel à un auditeur agréé, de demander un Access-I mais avec un subside inférieur aux autres années pour certains festivals ;

¹ Lire à ce sujet une de nos analyses ASPH « Accessibilité des festivals aux personnes handicapées : Un levier culturel ? » disponible sur <http://www.asph.be/PublicationsEtOutils/AnalysesEtudes/Pages/default.aspx>

- Certains arrêtés de police ou communaux sont assez restrictifs et ne permettent pas de mettre en œuvre une accessibilité aisée sur la voie publique (ex : balisage au sol, couler de manière provisoire des plans inclinés afin de rendre une traversée piétonne accessible...) ;
- L'audiodescription des concerts est assez complexe à mettre en œuvre ;

Ainsi, une des premières barrières justifiant la non-prise en compte des personnes en situation de handicap au sein des festivals culturels semble être financière. Le coût de l'accessibilité, le coût de la traduction en langue des signes, la diminution des subsides... Ensuite des aspects techniques apparaissent comme l'audio-description ou le balisage du sol. Sans oublier tous les aspects pratiques pour arriver à un festival tels que les transports en commun pas toujours accessibles. Enfin, quand bien même tout ce qui est cité précédemment ne poserait pas problème, le public concerné demeure malheureusement le grand absent de ce type de festival. On se heurte ici à la réalité, dénoncée par l'ASPH, du manque d'accessibilité générale des événements culturels qui conduit à l'exclusion de ce public.

Rendre un festival accessible aux personnes handicapées : pourquoi et comment ?

Suivant les propos de certains membres de la commission autour du thème « Handicap et Culture » que l'ASPH a mis en place en cette fin d'année 2016, nous relevons que : « Parfois, emportés par les aspects techniques de l'accessibilité des festivals culturels, on en oublie le « pourquoi »... Pourquoi rendre ce type de festival culturel accessible aux personnes handicapées, en ont-elles besoin ? En ont-elles vraiment envie ? Pourquoi une personne en chaise irait danser ? Pourquoi une personne sourde irait écouter de la musique ? Pourquoi une personne avec un handicap visuel irait « voir » un concert ? Etc. Si ces questions peuvent paraître provocantes, elles montrent néanmoins que dans les représentations que l'on se fait du handicap, on ne voit pas toujours l'intérêt de la mise en accessibilité des festivals et que c'est à ce niveau qu'il faudrait travailler. La culture est vectrice de partage, d'émotions, de transmission qui ne souffre pas de difficultés d'accessibilité. Ceci dit, le manque d'accessibilité technique est une forme de discrimination et un facteur d'exclusion. C'est la raison pour laquelle la question du « comment » doit apparaître à un moment ou un autre. Le problème c'est qu'en restant sur les aspects techniques, on passe à côté des aspects humains : la rencontre, l'échange, la diversité... »

Comme association représentative de personnes handicapées et intéressée par la dimension culturelle accessible, vous trouverez ci-dessous diverses pistes d'actions, d'améliorations qui permettraient de rendre accessible les festivals mais surtout consentiraient à une réelle inclusion de notre public dans ce type d'activités ouvertes à tous.

Matériel

L'un ou l'autre festival achète chaque année du petit matériel mais investit rarement dans du gros matériel tels que podium PMR, tapis en caoutchouc, plaques de roulage, boucle d'induction faute d'usages fréquents mais surtout faute de financement disponible.

La direction culture de la Fédération Wallonnie-Bruxelles, via son centre de prêt ² de matériel à Naninne, met à disposition des événements un certain nombre et type de matériel depuis près de 50 ans (sono, éclairage, chapiteaux...)

Le centre de prêt doit pouvoir évoluer et s'adapter aux nouvelles demandes avec de nouveaux produits. Au vu des éléments apportés dans l'analyse ci-dessus quant au coût du matériel, il nous semble intéressant que la Ministre en charge de la culture Alda Gréoli dégage un budget suffisant afin d'investir dans du matériel accessible durant les festivals. Certes, les festivals se succèdent durant une période très courte et parfois certains d'entre eux se déroulent aux mêmes périodes, il

² <http://www.cpm.cfwb.be/>

faudrait donc prévoir du matériel en conséquence. Cet investissement peut s'élever à plusieurs centaines de milliers d'euros mais peut être utilisé également pour des plus petits événements qui ont lieu durant l'année tels que les journées du patrimoine, les carnivals, les marchés de Noël, la Nuit blanche ou toute autre activité.

Au vu de la diversité du matériel à se procurer et ce pour tous types de handicaps, il nous semble intéressant qu'une réflexion soit menée avec les membres du CAWAB – Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles³ qui militent pour une meilleure accessibilité et ce afin de déterminer le choix du matériel adéquat.

Désigner et former un responsable PMR

L'accessibilité au même titre que la communication est une tâche essentielle pour garantir son succès. Chaque festival devrait pouvoir désigner et former un responsable PMR afin de connaître les besoins spécifiques de ce public mais surtout pouvoir trouver les solutions adéquates préalablement. De surcroît, l'accessibilité doit être maintenue durant toute la période de l'activité. En effet, l'usage quotidien des aménagements demande parfois un entretien, une vérification régulière des matériaux installés (exemple le plus fréquent : tapis ou plaques de roulage à fixer ou à remettre en place)

Faire appel à un conseiller en accessibilité formé aux festivals

Le métier de l'accessibilité ne s'invente pas, même si on désigne un responsable PMR, les organisateurs devraient pouvoir faire appel à des conseillers en accessibilité reconnus voir agréés afin d'améliorer l'accessibilité pour tous. Formés à l'accessibilité, à l'ensemble des types de handicap et régulièrement confrontés à trouver des solutions, ces conseillers sont parfois instigateurs de solutions multi-handicap les plus originales sans mettre en danger les autres utilisateurs.

En région bruxelloise, certaines associations sont agréées par la région pour valider l'accessibilité des infrastructures accueillant recevant du public en situation de handicap⁴. L'agrément d'asbl spécialisée en accessibilité devrait voir le jour en région wallonne courant 2017. Il nous semble intéressant que cet agrément soit aussi conditionné au domaine culturel voire à d'autres compétences lorsqu'un subside public est octroyé.

En voirie, il n'est pas toujours aisé de rendre accessible. Les autorités communales ne vont pas refaire toutes les traversées piétonnes pour l'événement. Un aménagement provisoire démontable et sans danger pour les autres utilisateurs peut parfois fortement réduire et améliorer les déplacements. Convaincues de ces aménagements, les autorités peuvent les envisager de manière durable et conforme lors de la rénovation des voiries.

La communication

Quel que soit la mesure, le type de matériel à disposition, les outils développés, un réel travail de communication doit être fait par les différentes parties (associations de personnes handicapées, le CAWaB, Access-I⁵) vers les organisateurs d'événements afin d'augmenter le nombre d'événements accessibles.

³ <https://sites.google.com/site/cawabasbl/>

⁴ <http://phare.irisnet.be/espace-pro/r%C3%A9glementation/r%C3%A9glementation-applicable/#legislation-infrastructure>

⁵ <http://www.access-i.be/>

Chaque festival doit pouvoir aussi informer le plus possible et ce au plus tard trois mois avant l'événement sur la mise en accessibilité offerte aux PMR afin que ces derniers achètent leurs places. Cette communication passe aussi également par un site internet accessible labélisé Anysurfer⁶.

L'information doit être connue aussi par les utilisateurs afin qu'ils s'approprient ou se réapproprient le monde culturel et festif. C'est pourquoi, Access-i a créé un outil d'informations à destination des personnes handicapées. Pour les organisateurs qui font appel à Access-i, un référentiel reprenant l'ensemble des mesures à prendre pour rendre accessible existe et permet de déterminer les aménagements à prévoir suivant la réalité de terrain.

Access-i est un outil d'informations qui permet de donner le niveau d'accessibilité aux usagers lors d'un événement ou visite d'un bâtiment. Ce niveau d'accessibilité est certifié par des conseillers en accessibilité. Toutes les informations relatives à cette mise en accessibilité sont mises en ligne sur une seule banque de données. Le public concerné y trouve toutes les mesures qui lui sont spécifiques suivant 7 catégories de handicap et a la garantie que les aménagements prévus sont conformes et validés par des professionnels de l'accessibilité. En fonction de ces besoins, la personne dite « PMR »⁷ effectuera, seule, le choix ou non de s'y rendre.

Subventionnement

Quel que soit le domaine de compétence, l'Europe demande à la Belgique de rendre un budget réaliste et qui n'engendre pas de dettes au pays. Cette mesure au niveau fédéral a néanmoins des répercussions sur les entités fédérées. Actuellement dans une crise économique depuis 2008, des politiques d'austérités se font sentir aussi dans la culture, considérer encore pour certains comme un luxe, la culture n'est pas une priorité et pourtant elle est porteuse d'emploi et de bien-être.

Même si des restrictions budgétaires sont prises au sein de la culture, une politique stratégique doit être menée.

Quel que soit la demande de subsides ou de soutien financier et ce quel que soit le niveau de pouvoir, (subsides demandés aux ministres, aux provinces, ... mais aussi aux élus communaux par une petite association de quartier), une clause « accessibilité » devrait pouvoir figurer obligatoirement lorsque sont octroyés des budgets publics.

Cette clause accessibilité ne se limite pas aux seuls festivals. Elle peut être déclinée aussi dans tous les domaines qu'ils soient culturels, sportifs, touristiques ou tout autre domaine.

Au même titre que la clause accessibilité, lors d'une demande de financement, l'octroi d'un Access-i peut y être conditionné.

Bien-être, restauration des festivaliers, accompagnement

Bien être

Comme association représentative de personnes handicapées, l'offre de services de proximité doit être également prise en compte lors des festivals. En effet, la personne doit pouvoir disposer de certains actes de nursing, d'aide à la vie quotidienne (ex : alimentation, savoir se reposer au calme,

⁶ <http://www.anysurfer.be/fr>;

<http://www.asph.be/SiteCollectionDocuments/Analyses%20et%20etudes/Analyses%20et%20etudes%202016/Analyse-ASPH-07-site-internet-avec%20ou%20sans%20accessibilite.pdf>

⁷ PMR : Les personnes à mobilité réduite sont des personnes gênées dans leurs mouvements notamment en raison de leur taille, de leur état, de leur âge, d'une maladie aux effets invalidants, d'un accident, d'un handicap permanent ou temporaire ainsi qu'en raison des appareils ou instruments auxquels elle doivent recourir pour se déplacer. Cette définition englobe ainsi une population bien plus large que celle des seules personnes handicapées motrices

soins intimes...) en fonction de son état de santé. C'est pourquoi, l'AVIJ Ligth Revivre chez soi propose ses services auprès des personnes qui le nécessitent lors de festivals. Des services de soins plus locaux peuvent peut-être aussi offrir ce type de services aux organisateurs.

Restauration

La proximité des stands de restauration accessibles sont des atouts supplémentaires et non négligeables pour la personne et son entourage, car elle voyage rarement seule. Une sensibilisation de ces derniers doit être faite par les organisateurs afin de rendre accessible leur échoppe. L'usage exclusif de tables mange-debout ne répond pas à tous les publics. En dehors des personnes en chaise roulante, il faut penser autant aux enfants, aux personnes de plus petite taille qu'aux personnes âgées qui n'y auront pas accès aisément.

Accompagnement

Même lors d'un festival, la personne handicapée souhaite garder son autonomie. Elle aura donc le choix ou non de faire usage des services ou aménagements proposés. Si elle se déplace seule, elle doit bénéficier, de manière ponctuelle, d'un volontaire à disposition pour certaines tâches. Ces volontaires que l'on retrouve bien souvent d'année en année dans les mêmes festivals doivent être formés au handicap et à l'accessibilité afin d'apporter l'information et l'aide nécessaire la plus adéquate.

Lobbying politique

Comme association représentative de personnes handicapées, nous devons faire entendre notre voix auprès du monde politique et des organisateurs afin que les moyens soient mis en œuvre pour que cette accessibilité puisse répondre à un plus grand nombre. Ce lobbying ne se limite pas seulement à l'ASPH. Mais il fait aussi l'objet du combat du CAWaB qui est à l'initiative d'Access-I.

Discussion

Rendre accessible un festival ou un événement culturel est tout à fait réalisable si dans le chef des organisateurs la personne handicapée, et à un plus grand nombre les personnes à mobilité réduite, sont des clients potentiels aux mêmes titres que Mr et Mme tout le monde. Ceci dit, rendre techniquement un festival accessible n'est pas suffisant. Dépasser les barrières techniques est un pas important mais avant il y a la barrière des représentations à franchir. Car malheureusement, le culturel passe au dernier plan alors qu'il est un levier d'émancipation, de participation sociale et de lutte contre l'exclusion. Or, on constate que de moins en moins de moyens sont mis dans ces secteurs, encore moins lorsqu'il s'agit d'accessibilité. Tant qu'on continuera à penser que la culture est accessoire, les moyens ne suivront pas. Par ailleurs, il y a un vrai travail de sensibilisation à faire auprès des institutions et des familles pour lutter contre l'exclusion voire l'auto-exclusion de ce public auprès de ces festivals. Les réalités, parfois très difficiles, sont telles que ces aspects passent également au dernier plan.

Comment activer les leviers ? Nous pensons que le monde politique peut également contribuer à faire respecter la convention ONU en octroyant des aides diverses et permettre ainsi la pleine participation de la PH dans la vie culturelle, sportive... Mais nous pensons aussi que des leviers existent chez les personnes elles-mêmes, dans les familles. Prendre leur place au sein de la société, participer à la vie culturelle, sociale, politique sont des objectifs à atteindre mais passent nécessairement par une société plus accessible.

Citée dans la déclaration politique des différents gouvernements, une partie du Plan de mise en accessibilité à l'aube de 2025⁸ pourrait voir le jour grâce aux différentes mesures qui auront été mises en place en concertation avec le secteur du handicap car « Rien sur nous, sans nous ».

Documents consultés

- <http://celinefremault.be/fr/handistreaming-une-ordonnance-et-une-charte-bruxelloise-visant-a-favoriser-linclusion-des-personnes-en-situation-de-handicap-dans-tous-les-domaines-politiques>
- <http://celinefremault.be/fr/un-handiplan-pour-prendre-en-compte-la-dimension-handicap-dans-lensemble-des-politiques-menees-a-bruxelles>
- <http://phare.irisnet.be/espace-pro/r%C3%A9glementation/r%C3%A9glementation-applicable/#legislation-infrastructure>
- <http://www.access-i.be/>
- <http://www.anysurfer.be/fr;>
- <http://www.asph.be/SiteCollectionDocuments/Analyses%20et%20etudes/Analyses%20et%20etudes%202016/Analyse-ASPH-07-site-internet-avec%20ou%20sans%20accessibilite.pdf>
- <http://www.asph.be/Documents/analyses-etudes-2014/Analyse-2014-29-2025-Accessible.pdf>
- <http://www.cpm.cfwb.be/>
- http://www.wallonie.be/sites/wallonie/files/publications/dpr_2014-2019.pdf (page 44)
- <https://sites.google.com/site/cawabasbl/>

⁸ <http://www.asph.be/Documents/analyses-etudes-2014/Analyse-2014-29-2025-Accessible.pdf>
http://www.wallonie.be/sites/wallonie/files/publications/dpr_2014-2019.pdf (page 44)
<http://celinefremault.be/fr/un-handiplan-pour-prendre-en-compte-la-dimension-handicap-dans-lensemble-des-politiques-menees-a-bruxelles>
<http://celinefremault.be/fr/handistreaming-une-ordonnance-et-une-charte-bruxelloise-visant-a-favoriser-linclusion-des-personnes-en-situation-de-handicap-dans-tous-les-domaines-politiques>

Association Socialiste de la Personne Handicapée

L'**Association Socialiste de la Personne Handicapée** agit concrètement pour faire valoir les droits des personnes handicapées.

- Écoute, conseil et orientation des personnes handicapées et de leur entourage.
- Interpellation des responsables politiques.
- Sensibilisation via des campagnes et des modules d'animations.
- Information à propos du handicap : magazine, site internet, newsletter et Facebook.
- Suivi de situations discriminantes subies par des personnes handicapées.
- Conseils aux professionnels pour la mise en conformité des bâtiments et événements publics.
- Accompagnement des communes pour une plus grande inclusion des personnes handicapées.

L'**ASPH** est présente en Wallonie et à Bruxelles. Les services qu'elle rend sont gratuits pour les affiliés à Solidaris. 10 euros/an pour les non-affiliés Solidaris.

Attention, cela ne dispense pas du paiement d'une cotisation en Régionale.

Secrétariat général :

Rue Saint-Jean, 32-38 - 1000 Bruxelles

Tél. 02/515 02 65

Contact Center : 02/515 19 19

E-mail : asph@solidaris.be

www.asph.be - www.facebook.com/ASPHasbl



Editrice responsable : Florence Lebailly – Secrétaire générale
ASPH – Rue Saint-Jean 32-38 – 1000 Bruxelles